

GAGNEZ UN WEEK-END EN FAMILLE À BIETIGHEIM DURANT LA FÊTE DU CHEVAL (1^{er} week-end de septembre)

Règlement du jeu concours « 50 ans du jumelage entre Sucy-en-Brie et Bietigheim-Bissingen »

Article 1 : L'association pour le jumelage organise **du 1^{er} juin au 20 juin** un jeu concours pour le 50^{ème} anniversaire du jumelage franco-allemand. Ce concours est ouvert à toute personne résidant à Sucy-en-Brie à l'exclusion des membres du Conseil municipal, de l'administration, de l'Association pour le jumelage et de leur famille.

Article 2 : Le thème du concours est le jumelage entre Sucy-en-Brie et Bietigheim-Bissingen.

Article 3 : Pour participer au concours, il suffit de répondre aux questions sur le bulletin de participation et de le déposer **avant le 20 juin à 19h** à l'Annexe de la mairie, 27 Place de l'Église, le mardi, jeudi et vendredi de 14h à 19h et le mercredi et samedi de 9h à 13h et de 14h à 19h.

Article 4 : Les réponses au concours sont situées dans le programme des événements et à différents endroits de la ville (médiathèque, centre culturel, Espace Jean-Marie Poirier, etc...). Des indices sur les lieux des réponses sont donnés dans l'énoncé des questions.

Article 5 : Il ne sera admis qu'un seul bulletin-réponse par participant et une seule réponse par question.

Article 6 : Le concours est doté de 3 prix.

Le 1^{er} prix est un séjour à Bietigheim-Bissingen pour une famille durant le premier week-end de septembre 2017 pour assister à la fête du cheval. Ce prix comprend le transport par train, l'hébergement pour les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche et les repas. Tout autre dépense, notamment les dépenses d'ordre personnel, les repas et les consommations supplémentaires, excursions, visites, etc... choisis par le gagnant en dehors de ce qui est prévu, sera à sa charge.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'incident survenu à l'occasion de ce séjour. Des précisions complémentaires et renseignements pratiques seront donnés en temps utile.

Article 7 : Les gagnants seront classés d'après le nombre décroissant de bonnes réponses. Les ex-aequo seront départagés par tirage au sort effectué par le bureau de l'association du jumelage.

La remise de prix aura lieu lors de la cérémonie officielle du 50^{ème} anniversaire du jumelage le samedi 24 juin à 10h à l'Espace Jean Marie-Poirier.